



NMIN Initiatives stratégique (IS)

Financement : Recherche, commercialisation, traduction des connaissances/Mobilisation

IS Lignes directrices sur les demandes d'application

Final
18 Decembre 2019

A. Présentation

Le programme d'Initiative stratégique (IS) du NMIN met l'accent sur le soutien des possibilités de développement de la recherche, de commercialisation et de mobilisation et de transfert des connaissances qui se présentent au cours de l'année et/ou qui nécessitent une intervention rapide afin de générer, de promouvoir ou d'accélérer les avantages économiques et sociaux des investissements antérieurs ou nouveaux en matière de recherche ou de recherche connexes. Ces fonds visent à soutenir la recherche, la commercialisation post-découverte, la planification des affaires et la diffusion des connaissances, la mobilisation ou les activités de traduction. Les projets doivent être mis à l'échelle pour être réalisables dans un délai d'un an/12 mois et être alignés avec la mission et la vision du NMIN. Idéalement, l'IS sera mené en partenariat avec des partenaires du NMIN, des intervenants et/ou des organisations d'utilisateurs finaux.

Le NMIN examinera l'appui aux projets proposés qui peuvent être achevés dans un délai d'un an, y compris, sans s'y limiter, au moins un des objectifs suivants :

1. La facilitation des projets qui apportent une valeur ajoutée stratégique aux initiatives de recherche et de développement financées par le NMIN, ainsi que les contributions liées à la nanomédecine aux initiatives non financées par le NMIN. La préférence sera accordée aux projets qui sont en relation ou qui ajoutent de la valeur aux projets existants, financés par le NMIN. (Se référer à la [base de données du projet](#) NMIN.)
2. Développement d'un plan d'activités visant à faciliter un héritage commercial pour les investissements/équipes de recherche du NMIN.
3. Contribution à la traduction, à la mobilisation et/ou à l'application des résultats de la recherche financés par le NMIN afin d'accélérer l'innovation, la productivité et la compétitivité économique du Canada et/ou d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.
4. L'élaboration de cadres politiques, de stratégies nationales, d'outils, de technologies, de produits et/ou de services découlant de la recherche sur le NMIN et/ou alignées sur la vision et la mission du NMIN.

Les budgets peuvent être demandés pour un maximum d'un an à une valeur maximale de 50 000 \$. Tous les engagements financiers peuvent être modifiés en fonction d'un examen des progrès des bénéficiaires du financement du NMIN vers des étapes approuvés et des produits livrables. La priorité sera accordée aux propositions qui démontrent le soutien de contrepartie des partenaires avec un ratio souhaité de 2:1 (partenaire : NMIN), bien que NMIN reconnaisse que tous les projets ne réaliseront pas le degré ciblé de financement à effet de levier. Les partenariats et les subventions complémentaires qui tirent parti des propositions au moment de la demande seront examinés et évalués au cas par cas.

La préférence sera accordée aux projets qui tirent parti du soutien des partenaires et qui rassemblent plusieurs institutions ainsi que des équipes multidisciplinaires.

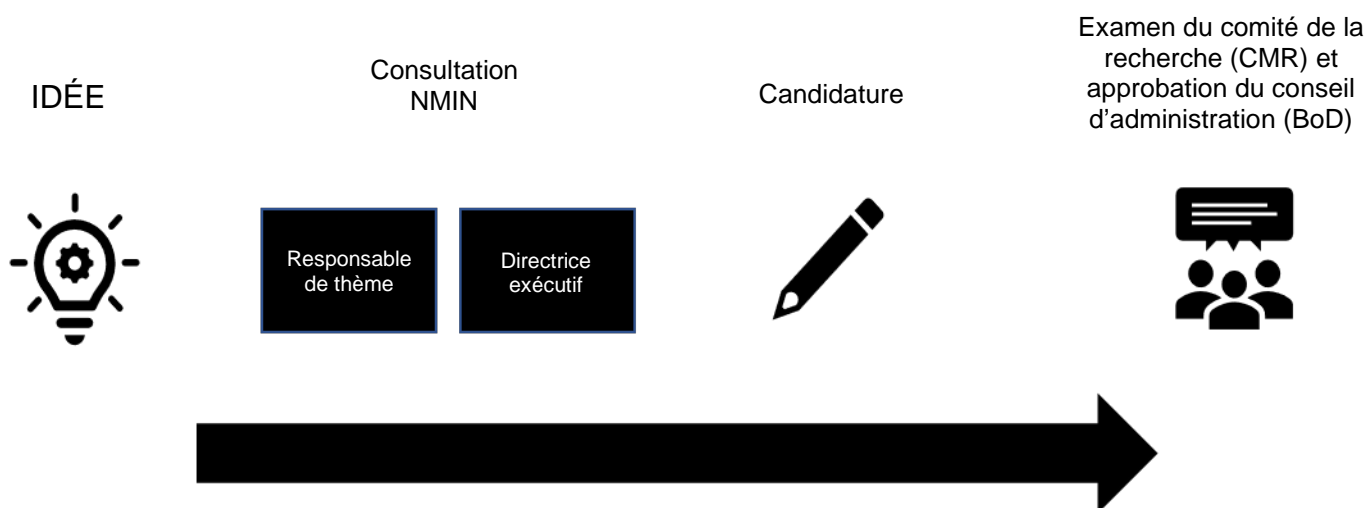
B. Processus de consultation et d'examen des demandes

Les candidatures d'IS NMIN seront acceptées à tout moment tout au long de l'année. Les demandes seront examinées et approuvées trimestriellement (aux alentours de mars, juin, septembre et décembre) par le conseil d'administration de NMIN (BoD).

Admission trimestrielle - Date limite	Décision
31 Mars, 2020	Juin 2020
30 Juin, 2020	Septembre 2020
30 Septembre, 2020	Décembre 2020
31 Décembre, 2020	Mars 2021

Avant la présentation d'une demande d'IS, la consultation doit d'abord avoir lieu avec le responsable de thème approprié du NMIN au sujet de la pertinence de la recherche, de la mobilisation des connaissances et/ou des objectifs de commercialisation du NMIN et du potentiel à valeur ajoutée d'un projet proposé. Après avoir reçu des commentaires favorables des responsables de la recherche, une consultation avec la directrice générale sera organisée pour s'assurer que le projet proposé est aligné sur la vision stratégique, la mission et le mandat du NMIN.

À la suite des processus de consultation, les candidats retenus recevront le contenu complet de demande de l'IS pour l'achèvement et la soumission au Comité de gestion de la recherche du NMIN pour examen.



Les candidatures de l'IS seront examinées par le CMR du NMIN, avec la participation de son Comité consultatif sur l'échange et l'exploitation des connaissances et de la technologie (KTEE). Le CMR du NMIN présentera ses recommandations de financement au conseil d'administration du NMIN pour une décision finale. Il n'y a pas de processus d'appel en ce qui concerne les décisions de financement des projets NMIN pour la présente demande; toutefois, les candidats recevront une rétroaction formative.

Une notification sera envoyée aux candidats retenus à la suite de l'approbation du conseil d'administration du NMIN. Le financement sera accordé par versements, sous réserve de progrès satisfaisants et/ou de conformité aux conditions particulières communiquées aux demandeurs. Les candidats retenus devront confirmer leur acceptation des modalités de l'attribution telles qu'approuvées et, sur demande, accepter de réviser la proposition. De plus, les

candidats retenus devront signer le formulaire *de reconnaissance et d'acceptation* du NMIN. Chaque Université qui finance NMIN pour des projets soutenus par le NMIN est signataire de l'Accord sur le réseau des RCE de NMIN.

Les progrès seront évalués en fonction des étapes et délais approuvés ainsi que des résultats, des résultats et répercussions de chaque projet dans le cadre de la mission, de la vision, des buts et des objectifs du NMIN. Si les chercheurs principaux ne s'inscrivent pas à cette norme ou ne donnent pas suite aux buts et objectifs énoncés dans les délais approuvés, le financement peut être résilié.

Un rapport final sera exigé une fois le projet terminé. Dix pour cent du financement approuvé seront conservés au Centre administratif du NMIN jusqu'à ce qu'un rapport final ait été reçu et approuvé par le CMR. Il est important de noter que les universités ne peuvent pas pré-débiter des fonds aux enquêteurs avant la réception du paiement de NMIN.

C. Consultation Instructions

- Étape 1. Confirmez votre admissibilité à détenir les fonds du NMIN NCE (Tri-Council) en consultant le *Guide des subventions et des prix du CIHR*.
- Étape 2. Identifiez le thème ou le Core du NMIN approprié avec lequel le projet est aligné.
- Étape 3. Communiquez et fournissez au responsable de la recherche et des partenariats un bref résumé d'une page du projet proposé (voir le [modèle](#)) afin de mettre en place une consultation avec le responsable de la recherche approprié et, par la suite, la directrice générale du NMIN.

*** Après avoir terminé avec succès la phase de consultation en deux étapes, les candidats recevront le package complet de demandes d'IS**

Les questions peuvent être adressées à info@nanomedicines.ca ou à Diana Royce, directrice générale de dianaroyce@deerfieldgroup.ca